

### Transports scolaires

Maison du développement  
Place du marché – BP 70305  
47213 Marmande cedex  
Tél. 05 53 64 64 51  
transports@vg-agglo.com  
[www.vg-agglo.com](http://www.vg-agglo.com)

## NOTICE AO2 COMMUNE D'ESCASSEFORT Année scolaire 2023-2024

### Dates d'inscriptions aux transports scolaires pour 2023-2024

⇒ du 05 juin au 21 juillet 2023 : période d'inscriptions commune à tous les élèves

### Demandes d'inscriptions arrivées hors délais

Toutes les demandes arrivées hors délais (après le 21 juillet) devront obligatoirement être justifiées (déménagement, changement d'établissement pour réorientation, placement famille d'accueil). Ces demandes feront l'objet d'une instruction spécifique et la délivrance du titre de transport correspondant ne sera pas garantie avant la rentrée scolaire. En l'absence de ces éléments, le dossier d'inscription ne pourra être instruit et sera classé sans suite.

### Pièces à fournir par la famille

#### Pièces obligatoires :

- la fiche d'inscription complétée et signée par le représentant légal de l'élève
- le **justificatif CAF ou MSA attestant du quotient familial** (pas nécessaire pour les RPI) permettant, ainsi, de déterminer la tranche tarifaire applicable. Si la famille n'est affiliée ni à la CAF ni à la MSA, celle-ci devra nous fournir son dernier avis d'imposition (avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021).
- 1 photo d'identité (nom et prénom de l'élève mentionnés au verso) pour votre dossier.

### Rappel des lignes gérées par Val de Garonne Agglomération concernant votre syndicat/commune

## Votre identifiant et mot de passe ANVERGUR pour Val de Garonne Agglomération

Site internet : <https://val-de-garonne.anvergur.org/val-de-garonne/index.php>

	Identifiant	Mot de passe
COMMUNE D'ESCASSEFORT	AO2Escass	AO2trans47350!

**Règlement intercommunal** : joint en annexe, en vigueur à la rentrée de septembre 2023.

**NB** : Pour les RPI pas besoin de fournir l'attestation de quotient familial car le tarif RPI est un forfait.

**\*Le paiement des familles** : *ce paiement se fera obligatoirement à Val de Garonne Agglomération (par carte bleue, chèque ou espèces) ou directement sur le portail famille Anvergur par carte bleue.*

**\*Gilets** :

Concernant les **gilets de sécurité fluorescents**, merci de procéder comme les années précédentes et de n'en délivrer uniquement qu'aux nouveaux élèves inscrits, empruntant une ligne scolaire de Val de Garonne Agglomération.

### Site internet VGA

Pour plus d'informations, vous pouvez orienter les parents vers le site internet de Val de Garonne Agglomération : [www.vg-agglo.com](http://www.vg-agglo.com) rubrique « mon quotidien » - « se déplacer sur le territoire » - « transports scolaires » (liste des lignes, règlement intercommunal, ...).

### Accompagnateurs lignes RPI

Pour les AO2 qui gèrent une ligne de RPI. Il est rappelé que la présence d'un accompagnateur, à votre charge, est encouragée. **Vous aurez soin de nous communiquer, en début d'année, le nom de(s) accompagnateur(s)** (titulaires et remplaçants) de votre syndicat/commune, ainsi que **son numéro de téléphone portable** (ne sera utilisé qu'en cas d'urgence).

Vous trouverez en annexe 2, une notice destinée aux accompagnateurs ; en annexe 3 une fiche de renseignements à compléter par vos soins et à remettre à vos accompagnateurs.